

## **Résumé des modifications apportées au protocole concernant les procurations (octobre 2023)**

Page 5 – Ajout de renseignements concernant la signature électronique d’une procuration

Page 7 – Ajout de renseignements concernant la signature d’une procuration au nom d’un fonds

Page 7 – Ajout de renseignements concernant la signature d’une procuration au nom d’un organisme de bienfaisance

Page 8 – Modification de ce qui est présumé comme étant acceptable dans le cas d’une procuration signée sous le nom de la société par une ou plusieurs personnes sans indication de poste ou qualité et sans sceau

Page 8 – Mise à jour apportée à ce qui est présumé comme étant acceptable dans le cas d’une procuration de société signée par une personne physique sous son propre nom, le nom de la société paraissant sur la procuration, mais non dans la signature

Page 44 – Ajout de la section J, qui énonce les lignes directrices pour les demandes de duplicata de procuration ou de FIV et les demandes de numéro de contrôle aux fins de vote